



LYCEE POTHIER
(0450049j)
2 bis rue Marcel Proust
45 000 Orléans
Tél : 02.38.79.56.00

N° de séance : 3/2020-2021

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 24 novembre 2020

Heure de début : 18h30 ; Heure de fin : 20h30

Présidence : Pascale GAUTROT-LAMOUREUX, Provisseure
Secrétariat : Axelle BLANCKAERT-POTELLE, technicienne SVT
Membres présents à l'ouverture du CA : 22
Dont 22 votants - Quorum : 16
(Listes d'émargement CA en annexe)

Le Président de séance



Pascale GAUTROT-LAMOUREUX

A Orléans, Transmis le 21/01/2021

Le Secrétaire de séance

Axelle BLANCKAERT-POTELLE

Ordre du jour :

1) Conseil d'administration

- Approbation des Procès Verbal des conseils d'administration des 28 septembre et 12 novembre 2020
- Règlement intérieur du conseil d'administration

2) Gestion financière

- Budget de l'exercice 2021
- Conventions et contrats
- Sorties, voyages et projets pédagogiques
- Décision budgétaire modificative 2020

3) Pédagogie

- Contractualisation
- Règlement intérieur

4) Questions diverses

N° et nature des Questions traitées	Nombre Feuillets	Réservé à l'administration
I – Conseil d'administration	2	
II – Pédagogie	2	
III – Gestion financière	7	
IV – Questions diverses	2	
V –		
TOTAL DES FEUILLETS	13	
+ pages de garde	2	
+ page d'émargement	1	

<p style="text-align: center;">Compte rendu des questions traitées dans le chapitre : I – CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	<p style="text-align: center;">Réservé à l'administration destinataire</p>
<p>1) <u>Installation du conseil d'administration</u></p> <p>Mme GAUTROT-LAMOUREUX, Provisure, installe le Conseil d'Administration. Après rappel de l'ordre du jour, elle informe les membres du Conseil d'Administration des modifications à apporter à la rubrique "Gestion Financière", à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajout d'un point relatif au forfait mobilité - Suppression du point relatif aux sorties et voyages -aucun n'étant prévus à ce jour. <p>Madame la Provisure procède aux rappels des consignes de vote et indique que certains membres assistent au Conseil d'Administration en présentiel.</p> <p>2) <u>Approbation des procès verbaux des Conseils d'Administration des :</u> - 28 septembre 2020</p> <p>Procès Verbal approuvé sans remarque, ni modification.</p> <p style="text-align: center;">Vote ⇒ contre : 0 - abstention : 0 - pour : 22</p> <p>- 12 novembre 2020</p> <p>Procès Verbal approuvé sans remarque, ni modification.</p> <p style="text-align: center;">Vote ⇒ contre : 0 - abstention : 0 - pour : 22</p> <p>3) <u>Règlement intérieur du Conseil d'Administration</u></p> <p>Madame la Provisure propose une modification de l'article 1 du règlement intérieur concernant le délai de dépôt des questions diverses. Elles parviennent souvent trop tardivement à son secrétariat pour être instruites.</p> <p>Madame LESNE, représentante des personnels enseignants et d'éducation, souhaiterait l'ajout d'un article dans le règlement intérieur indiquant que les membres du Conseil d'Administration soient membres de droit du Conseil pédagogique.</p> <p>Madame ROUSSET DE PINA, Adjointe Gestionnaire, précise que cette disposition est un accord et n'a pas lieu de figurer dans ce document.</p> <p>Madame GAUTROT-LAMOUREUX indique que les élus au Conseil d'Administration ne sont pas membres de droit du Conseil Pédagogique et propose que Monsieur THEBAUT, représentant des personnels enseignants et d'éducation, soit membre du Conseil Pédagogique cette année.</p> <p style="text-align: center;">Vote ⇒ contre : 0 - abstention : 0 - pour : 22</p>	

Compte rendu des questions traitées dans le chapitre :

I – CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame la Proviseure invite Madame ROUSSET DE PINA à présenter le budget primitif pour l'année 2021. Suite à un problème informatique de disponibilité des documents de présentation du budget, Madame GAUTROT-LAMOUREUX propose une modification dans le déroulement du Conseil d'Administration. Le volet Pédagogie est donc discuté avant la partie Gestion Financière.

Compte rendu des questions traitées dans le chapitre :

II – PEDAGOGIE

1) Contractualisation

Madame GAUTROT-LAMOUREUX rappelle le principe de la contractualisation. Un contrat est passé entre le lycée Pothier et le rectorat d'Orléans-Tours dont les objectifs sont fixés par le lycée à l'issu d'un travail mené dans l'établissement. C'est le dernier contrat d'objectifs dont l'évaluation doit se faire à échéance de 2023. L'idée est que l'établissement constitue un pôle de rayonnement dans un territoire. Un document issu des diagnostics réalisés au sein de l'établissement doit être présenté à Madame la Rectrice de l'Académie Orléans-Tours et celui-ci est nécessairement validé par les enseignants et la Direction.

Madame LESNE demande quel est le résultat de l'évaluation des précédents contrats. Madame la Proviseure, associée à Monsieur Brown, Proviseur adjoint, citent en exemple la mise en œuvre du laboratoire de mathématiques.

Madame la Proviseure précise que de nombreux objectifs nouveaux doivent être intégrés au contrat dont l'immersion en classes préparatoires d'élèves de Premières et de Terminales, par exemple.

Madame LESNE souhaite à cette occasion évoquer la prépa Sciences Po récemment ouverte au sein du lycée Pothier. Madame GAUTROT-LAMOUREUX souligne que cette section contribue à hausser le niveau de compétences des élèves et à augmenter l'attractivité des classes préparatoires au sein du lycée.

Madame LESNE déplore que l'ouverture de cette section ait eu lieu avant toute discussion préalable au sein du Conseil d'Administration et s'interroge sur la possibilité d'ouvrir d'autres formations sans présentation en amont au Conseil d'Administration. Madame la Proviseure répond qu'effectivement ce projet n'a pas été présenté au CA mais qu'il ne s'agit pas d'une formation.

Compte rendu des questions traitées dans le chapitre :

II – PEDAGOGIE

Madame LESNE s'inquiète quant au financement de la prépa sciences po
Madame GAUTRO-LAMOUREUX précise qu'elle a été auditée par deux inspecteurs et qu'il existe un financement donné par la Préfecture.

Elle ajoute que des moyens supplémentaires, pris sur le budget de l'établissement, peuvent être accordés aux enseignants par le biais de 4 HSA restantes.

Contrat d'objectifs approuvé à l'unanimité.

Vote → contre : 0 - abstention : 0 - pour : 22

19h02 : Monsieur LECOQ, représentant de la collectivité de rattachement, rejoint la séance.

2) Règlement intérieur

Madame GAUTROT-LAMOUREUX propose l'ajout, dans le règlement intérieur, d'un point lié à la situation sanitaire actuelle en partie II.

Madame LESNE s'interroge quant à la prévision de sanctions en cas de non-respect de cette disposition. Madame la Provisure précise que cette situation ne s'est pas présentée.

Madame LESNE souligne que certains collègues enseignants lui ont fait part de leurs difficultés à enseigner avec un masque.

Monsieur VAPPEREAU, représentant des personnels enseignants et d'éducation, souhaite connaître la date d'application de cette nouvelle disposition du règlement intérieur. Mesdames ROUSSET DE PINA et GAUTROT-LAMOUREUX expliquent que la modification sera effectuée sur pro-note pour en informer l'ensemble de la communauté éducative.

Règlement intérieur approuvé à l'unanimité.

Vote → contre : 0 - abstention : 0 - pour : 23

Compte rendu des questions traitées dans le chapitre :

III – GESTION FINANCIERE

1) Budget de l'exercice 2021

Madame ROUSSET DE PINA présente le projet de budget de l'exercice 2021. Le contenu de sa présentation figure dans le rapport de l'ordonnateur ci-joint.

Les précisions et commentaires suivants sont apportés :

Madame ROUSSET DE PINA note une diminution de la dotation de fonctionnement en raison du caractère exceptionnel de l'année 2020 et des économies réalisées durant la période de confinement.

Madame ROUSSET DE PINA précise que le lycée Pothier sera un établissement pilote à partir de 2021 pour tester un nouveau logiciel de comptabilité : Op@le. La même architecture budgétaire sera conservée mais deux modifications interviendront :

- absence de reversement du service de restauration et d'hébergement vers le service administration et logistique.
- absence de service de bourses. Madame l'Adjointe Gestionnaire souligne que le paiement des bourses sera toujours réalisé par le lycée mais qu'il n'apparaîtra plus dans la comptabilité budgétaire. Cela entraînera une baisse du montant des recettes du lycée parallèlement à une baisse des débits.

Concernant le budget 2021, Madame ROUSSET DE PINA s'inquiète du contexte sanitaire incertain. La décision a été cependant d'élaborer un budget 2021 sur la base d'un fonctionnement normal du lycée. Par contre, aucun échange ni voyage à l'étranger n'est prévu.

Madame ROUSSET DE PINA rappelle que la Région Centre-Val de Loire est le principal financeur des dépenses de fonctionnement du Lycée alors que l'Etat est le principal financeur des salaires.

Les services généraux - Activités pédagogiques

Madame ROUSSET DE PINA souligne que le budget doit retracer la politique de l'établissement et que les domaines bénéficiant des dotations sont un libre choix de l'établissement calqué sur son projet pédagogique.

Madame LESNE évoque l'utilité des manuels papiers en temps de confinement pour permettre aux élèves de travailler à leur domicile.

Madame ROUSSET DE PINA déplore la diminution du montant de la taxe d'apprentissage due à une réforme de cette dernière.

Madame l'Adjointe Gestionnaire explique qu'une enquête a été réalisée auprès des coordonnateurs de discipline pour évaluer les besoins sur l'exercice 2021. Elle précise qu'il n'existe plus de lignes budgétaires par discipline mais que l'enveloppe est globale pour favoriser les achats interdisciplinaires.

Compte rendu des questions traitées dans le chapitre :

III – GESTION FINANCIERE

Madame LESNE s'inquiète du maintien de l'équilibre entre chaque discipline et du rôle de Madame ROUSSET DE PINA dans l'arbitrage des projets.

Madame ROUSSET DE PINA la rassure en précisant que tout se passe dans la discussion et qu'aucun projet n'a été refusé si celui-ci est motivé par son intérêt pédagogique. Par contre, un coût exorbitant pourrait engendrer un refus.

Madame METRO, représentante des élèves, demande s'il est possible que l'établissement achète des dictionnaires pour les élèves. Mesdames GAUTROT-LAMOUREUX et ROUSSET DE PINA lui répondent que cet achat est imputable aux élèves mais qu'il est possible de solliciter une aide financière auprès du fonds social lycéen. Il est rappelé à cette occasion que l'acquisition des calculatrices pour les mathématiques est à la charge des lycéens.

Madame ROUSSET DE PINA poursuit sa présentation en abordant le sujet des dépenses de reprographie. Malgré l'acquisition d'un nouveau photocopieur par le lycée, les dépenses restent conséquentes en raison de l'importance du nombre de copies réalisées pour les classes préparatoires. Madame l'Adjointe Gestionnaire ajoute que les droits de reprographie sont en forte augmentation suite à un contrôle l'année dernière. Elle évoque l'insuffisance de la subvention accordée par le Rectorat pour couvrir les droits de reprographie.

- Les services généraux - Vie de l'élève

Madame ROUSSET DE PINA détaille ensuite les dépenses et recette affectées au service : Vie de l'élève. Elle indique que les fonctions support regroupent un ensemble d'aides destinées aux élèves.

Madame l'Adjointe Gestionnaire signale qu'il n'y a plus qu'un seul projet citoyenneté prévu cette année, intitulé : "Théâtre et Trajectoire". Cette action est portée par une enseignante et concerne une classe en partenariat avec le théâtre d'Orléans.

Madame la Provisure conclut avec la mise en œuvre d'un autre projet par la Maison des Lycéens.

- Les services généraux - Administration et logistique

Madame ROUSSET DE PINA poursuit sa présentation par le service administration et logistique.

Elle pointe la différence entre les années 2020 et 2021 des montants des contrats dans la rubrique dépenses. Certains contrats sont communs entre le service administration et logistique et le service restauration et hébergement mais la répartition des charges entre les deux services est revue à partir de cette année.

Madame LESNE demande s'il est nécessaire de travailler au lycée Pothier pour y louer un logement. Madame la Provisure lui répond que les logements appartiennent à la Région et que les règles d'attribution impliquent d'être

Compte rendu des questions traitées dans le chapitre :

III – GESTION FINANCIERE

personnel de l'Education Nationale ou de la Région.

Madame ROUSSET DE PINA attire l'attention des membres du Conseil d'Administration sur quelques points :

- les dépenses de chauffage sont en augmentation. Le bâtiment C est à nouveau à prendre en compte alors qu'il n'a pas été chauffé durant deux ans.
- une ligne budgétaire COVID a été créée (20000 euros) pour prendre en compte les dépenses liées aux mesures sanitaires.
- la ligne budgétaire valorisation de la communication interne et externe correspond au coût de la maintenance du site internet de l'établissement, de la présence du lycée sur les forums et des journées portes ouvertes.
- le montant des dépenses de la ligne budgétaire accueil a été divisé par 2 en raison de l'absence des moments de convivialité.
- la ligne budgétaire opérations spéciales/amortissement correspond aux amortissements des biens achetés pour un montant supérieur à 800 euros HT.

- Les services spéciaux

Après avoir détaillé les dépenses et recettes du service restauration hébergement, Madame ROUSSET DE PINA présente le budget affecté au service des bourses. Elle indique que 304 élèves du secondaire sont boursiers cette année contre 336 l'année dernière. Elle s'interroge sur l'éventualité d'une diminution du nombre de familles ayant effectué une demande de bourse. Elle suggère que des problèmes administratifs aient pu intervenir lors du confinement.

Madame ROUSSET DE PINA présente le résultat prévisionnel de l'exercice. Elle indique qu'à ce stade, le budget prévisionnel de l'exercice 2021 prévoit une insuffisance d'autofinancement du fait d'un prélèvement sur le fonds de roulement de 80 150 €.

Madame la Provisoire remercie le travail de Madame ROUSSET DE PINA. Elle explique que le budget est toujours une prévision qui tente de coller au plus près à la réalité.

Taux de reversement aux charges communes adopté à l'unanimité.

Vote ⇒ contre : 0 - abstention : 0 - pour : 23

Budget de l'exercice 2021 adopté à l'unanimité.

Vote ⇒ contre : 0 - abstention : 0 - pour : 23

Compte rendu des questions traitées dans le chapitre :

III – GESTION FINANCIERE

2) Conventions et contrats

Délégation donnée au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée.

Vote ⇒ contre : 0 - abstention : 0 - pour : 23

Convention pour l'organisation d'un centre d'écrits des épreuves des concours de la banque commune d'épreuves des écoles de management avec la CCI Paris Ile de France, session 2021.

Vote ⇒ contre : 0 - abstention : 0 - pour : 23

Convention de partenariat entre le lycée Pothier et l'Université d'Orléans pour la mise en œuvre du programme Edifice 2.0 pour l'année scolaire 2020/2021.

Madame LESNE s'interroge sur le maintien du dispositif Edifice. Madame la Proviseure lui explique qu'un nouveau projet est proposé aux élèves. Il s'organise de la façon suivante :

- en Seconde, découverte de la filière
- en Première, parcours au sein d'un laboratoire et parcours controversé

(exemple : utilisation d'animaux pour la recherche médicale) avec un doctorant. Les élèves se portent volontaires pour intégrer le dispositif.

Madame LESNE demande de quelle façon est organisé l'emploi du temps des élèves. Monsieur BROWN, Proviseur adjoint, précise que les élèves sont déployés dans des classes particulières pour que les visites à l'extérieur puissent avoir lieu durant les heures de travaux pratiques. Il signale également que même si ce dispositif démarre cette année, aucun accueil à l'Université n'est prévu pour l'instant.

Vote ⇒ contre : 0 - abstention : 0 - pour : 23

Avenant à la convention d'hébergement à l'internat des élèves du lycée Jean Lurçat, année scolaire 2020/2021.

Vote ⇒ contre : 0 - abstention : 0 - pour : 23

Convention d'accueil d'un étudiant en milieu professionnel.

Vote ⇒ contre : 0 - abstention : 0 - pour : 23

Compte rendu des questions traitées dans le chapitre :

III – GESTION FINANCIERE

Contrat avec la société Turbo Self pour la maintenance des installations d'achat de repas, d'accès à la restauration et à l'établissement à compter du 1er janvier 2021 pour une période d'un an renouvelable deux fois.

Vote ⇒ contre : 0 - abstention : 0 - pour : 23

Convention "Intendance Numérique" avec la société Turbo Self permettant l'achat de repas et la réservation en ligne à compter du 1er janvier 2021 pour une période d'un an renouvelable deux fois.

Vote ⇒ contre : 0 - abstention : 0 - pour : 23

Contrat avec la société CHR Numérique pour la fourniture d'une solution numérique "E-Pack Hygiène" afin d'assurer le suivi de l'hygiène en cuisine à compter du 1er janvier 2021 et pour une période de trois ans.

Vote ⇒ contre : 0 - abstention : 0 - pour : 23

Contrat avec la société Hobart pour la maintenance du matériel de cuisine conclu pour une période de cinq ans à compter du 1er janvier 2021.

Vote ⇒ contre : 0 - abstention : 0 - pour : 23

Marché concernant la fourniture de produits et de matériel d'entretien des locaux (quatre lots) conclu pour une période de trois ans.

Vote ⇒ contre : 0 - abstention : 0 - pour : 23

Contrat avec la société Loiret Recyclage pour la mise à disposition de collecte de déchets "tout venant" et "verts" à compter du 1er janvier 2021 renouvelable deux fois.

Madame NICOLAS-DURAND, représentante des personnels ATOSS, demande si des actions de tri sont envisagées dans l'établissement. Madame ROUSSET DE PINA lui indique qu'un rendez-vous a été fixé avec un commercial d'une société travaillant dans ce domaine.

Vote ⇒ contre : 0 - abstention : 0 - pour : 23

Contrat d'entretien des adoucisseurs de la société Moritz, à compter du 1er janvier 2021 pour une période d'un an renouvelable deux fois.

Vote ⇒ contre : 0 - abstention : 0 - pour : 23

Compte rendu des questions traitées dans le chapitre :

III – GESTION FINANCIERE

3) Décision budgétaire modificative 2020

Cette décision budgétaire modificative fait suite à un ajustement du reversement du service de restauration et d'hébergement vers le service général afin de tenir compte de la diminution des recettes du SRH du fait de la crise sanitaire. En effet, les familles ont été remboursées du coût de l'internat du 15 au 31 mars 2020 et aucune facture n'a été réalisée pour la période du 1er avril au 4 juillet 2020.

Le reversement a été revu à la baisse (- 81 167,78 e) et les charges du service administration et logistique ont suivi le même mouvement.

Vote ➡ contre : 0 - abstention : 0 - pour : 23

mobilité.

Madame ROUSSET DE PINA expose qu'il s'agit d'un décret impliquant le versement d'une indemnité de 200 euros pour l'utilisation d'un vélo ou du covoiturage. L'attribution de l'indemnité est soumise à une déclaration sur l'honneur. Il est cependant nécessaire qu'il y ait un acte établi pas l'établissement même si ce dernier ne verse pas la somme indiquée.

Madame LESNE demande si ce forfait est valable pour l'utilisation d'une trottinette mais aucune réponse ne peut lui être apportée.

Madame GAUTROT-LAMOUREUX précise que ce forfait est uniquement ouvert aux agents de l'Etat.

Madame ROUSSET DE PINA ajoute que seul l'achat et non pas la location d'un vélo conditionne l'attribution du forfait.

Monsieur GILET, représentant des personnels enseignants et d'éducation, s'enquiert de la reconduction chaque année du forfait.

Madame la Provisure indique que ce forfait est délivré par année civile mais la circulaire correspondante n'est pas encore parue.

Forfait mobilité adopté à l'unanimité.

Vote ➡ contre : 0 - abstention : 0 - pour : 23

Avant d'aborder la dernière partie du Conseil d'Administration Madame LESNE intervient pour lire une déclaration concernant l'hommage à Samuel Paty et l'organisation de l'enseignement à distance.

Madame la Provisure la rassure par la mise à disposition d'outils pour la visioconférence. Aucune obligation n'est imposée aux enseignants quant à leur fréquence mais une moyenne d'une visioconférence par semaine est envisageable. L'établissement a mis en place les conditions matérielles nécessaires.

Madame METRO ressent des difficultés à alterner les cours à distance et en présentiel.

Compte rendu des questions traitées dans le chapitre :

III – GESTION FINANCIERE

Madame la Provisoire explique que des salles sont disponibles pour séparer une classe en deux et avoir les deux groupes en visuel. Il suffit de faire une demande à Monsieur BROWN pour avoir deux salles contiguës. Madame l'Adjointe Gestionnaire rappelle que toutes les tables d'une salle de cours peuvent être utilisées à condition que les élèves se répartissent dans toute la salle.

Monsieur DECIMA, représentant des parents d'élèves, demande si le matériel informatique des enseignants est fourni par le lycée ou l'Education Nationale. Madame la Provisoire souligne que le lycée a acquis des micros et des caméras sur ses fonds propres. Ce matériel est plus performant et permet aux élèves une meilleure écoute.

Madame JEUVREY, représentante des parents d'élèves, remercie Madame la Provisoire pour les investissements réalisés par le lycée.

Compte rendu des questions traitées dans le chapitre :

IV – QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

1/des représentants du personnel ATOSS

-Est-ce que la Région pallie suffisamment à l'absence de son personnel au sein du lycée dans le cadre du Covid?

Madame GAUTROT-LAMOUREUX indique que la Région est très attentive à ce problème et fait appel à des contractuels ou des vacataires, week-end compris. Il existe cependant un problème de disponibilité des ressources en personnel. Madame LESNE s'interroge sur la possibilité d'augmenter les salaires de ces personnels pour rendre le travail plus attractif. Madame la Provisure lui précise que ces personnels sont mieux rémunérés que les personnels d'État.

- Peut-on rappeler aux enseignants l'importance d'aérer les salles pendant et après les cours et travaux pratiques ?

Madame la Provisure estime qu'un rappel aux enseignants est effectivement utile.

2/ de la liste des indépendants des représentants des personnels enseignants et d'éducation

- Est-ce que l'administration dispose de suffisamment d'autonomie, sans attendre des directives du rectorat et/ou du ministère, afin d'arrêter ou de poursuivre une organisation pédagogique hybride ? Les élèves comme les enseignants ont besoin de savoir combien de temps va durer l'alternance présentielle - distancielle afin de s'organiser sur la durée.

Nous avons les directives au grès des choix du Ministère et la seule chose que nous pouvons projeter c'est que l'hybridation est prévue jusqu'aux vacances de Noël.

3/ de la liste SN-FO-LC

Les rencontres parents-profs auront-elles-lieu? Si oui, dans quelles conditions?

Madame la Provisure indique que des rencontres en présentiel sont possibles de manière ponctuelle ou elles peuvent avoir lieu en visioconférence. Pour les classes de Première, des réunions sont prévues en janvier et seront possibles ou non en fonction de l'hybridation des enseignements. Madame GAUTROT-LAMOUREUX précise que des réunions de présentation de Parcoursup en visioconférence sont possibles.

La question posée par cette liste concernant la mobilité durable a été évoquée précédemment au cours du Conseil d'Administration.

Compte rendu des questions traitées dans le chapitre :

IV – QUESTIONS DIVERSES

4/ des représentants des élèves

La mise à disposition de poubelles dédiées aux cartons et papiers n'est pas prévue pour l'instant selon Madame la Proviseure en raison des difficultés actuelles de ramassage. Si des élèves ont des idées concernant le recyclage qui n'entraîne pas une surcharge de travail pour les personnels de l'établissement, ils sont invités à en faire part à Madame GAUTROT-LAMOUREUX. Il est suggéré que les éco-délégués s'impliquent dans cette action.

Les élèves évoquent le possibilité de déplacer l'espace fumeur devant la grille côté Emile Zola. Madame la Proviseure refuse en expliquant que cela serait contraire au plan Vigipirate qui impose une mise à l'écart des entrées.

Madame METRO rapporte la plainte d'élèves par rapport à la fumée et aux odeurs lors des cours d'EPS.

Madame GAUTROT-LAMOUREUX indique que le prochain Conseil d'Administration est susceptible d'avoir lieu en présentiel si les mesures sanitaires en cours jusqu'au 20 janvier sont allégées.

5/de la liste SNES/SNEP/FSU

En ce qui concerne les informations des cas de contamination à la COVID dans le lycée, Madame la Proviseure montre les tableaux de suivi réalisés au sein de l'établissement et propose de les envoyer à l'ensemble des personnels en même temps que le semainier.

Dans le cadre des formations dispensées aux enseignants pour le télé-enseignement, deux journées de formation ont eu lieu en début d'année scolaire et une formation individuelle a été dispensée par Monsieur LENGLET ou Monsieur VAPPEREAU. Selon Madame GAUTROT-LAMOUREUX, une demande de formation "moodle" formulée auprès de la DAFOP a été acceptée et aura lieu dans l'établissement. Madame la Proviseure indique de ne pas hésiter à lui faire remonter les besoins en formation.

A la demande de Madame LESNE, Madame la Proviseure annonce qu'une salle de travail pour les enseignants sera réalisée au NES et que le nombre de prises et d'ordinateurs sera supérieur à celui de la salle actuelle. Aucun calendrier précis n'est fixé mais les modifications des salles du NES auront lieu graduellement. Pour mémoire, le bureau de Madame la Proviseure et son secrétariat déménageront au NES à l'horizon de septembre 2021.

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 20 h 30**

RAPPEL : le procès verbal du conseil d'administration, les actes du conseil d'administration et les actes du chef d'établissement peuvent être consultés, dans l'espace professeur sous le panneau conseil d'administration, dans le classeur dédié.

CONSEIL D'ADMINISTRATION du mardi 24 novembre 2020

	Civilité	Nom	Prénom	Classe	Catégorie	PRESENT	ABSENT	EXCUSE
Chef d'établissement	Madame	GAUTROT-LAMOUREUX	Pascale		Direction	X		
Proviseur adjoint	Monsieur	BROWN	Alain		Direction	X		
Intendant	Madame	ROUSSET DE PIINA	Mathilde		Direction	X		
Conseiller principal d'éducation	Madame	CHESNOY	Pascale		Education	X		
Représentant de la collectivité de rattachement	Madame	PIDOUX	Fanny		Personnalité locale			
Représentant de la collectivité de rattachement	Monsieur	LECOQ	Philippe		Personnalité locale	X		
Représentant de l'EPCI	Monsieur	DEFOSSEZ	Quentin		Personnalité locale			
Représentant de la commune	Monsieur	ROSE	Frédéric		Personnalité locale			X
Personnalité qualifiée <i>Conseiller éducation, Culture</i>	Madame	LEPAGE	Anne		Personnalité locale			
Personnalité qualifiée <i>Vice-Présidente CA</i>	Madame	MAGNERON	Nathalie		Personnalité locale			X
Représentant des Parents d'Elèves	Madame	CALPAS	Marie-Catherine	FCPE	Parent d'élève	X		
Représentant des Parents d'Elèves	Madame	JELUVREY	Christine	FCPE	Parent d'élève	X		
Représentant des Parents d'Elèves	Monsieur	DECIMA	Michel	FCPE	Parent d'élève	X		
Représentant des Parents d'Elèves	Madame	TACHERIFFET	Zachia	FCPE	Parent d'élève	X		
Représentant des Parents d'Elèves	Monsieur	ETRILLARD	Alan	FCPE	Parent d'élève	X		
Représentant des élèves	Madame	SAINTEY	Diane	LSUPBL	Elève	X		X
Représentant des élèves	Monsieur	MAGHLOUA	Baraa	TG7	Elève	X		
Représentant des élèves	Monsieur	BORDA	Thomas	TG7	Elève			
Représentant des élèves	Madame	METRO	Alicia	TG8	Elève	X		
Représentant des élèves	Madame	GERNEZ	Loula	1G2	Elève	X		
Représentant de personnels ATOSS	Madame	BLANCKAERT	Axelle		Administratif	X		
Représentant de personnels ATOSS	Madame	NICOLAS-DURAND	Agnès		Administratif			
Représentant de personnels ATOSS	Madame	GAREYTE	Malika		Administratif	X		X X
Invité permanent	Monsieur	GRAVIERE	Cyril		Direction	X		
Représentants des Personnels enseignants et Education	Monsieur	VAPPEREAU	Florian		Enseignant	X		
Représentants des Personnels enseignants et Education	Monsieur	GILET	Mathias		Enseignant	X		
Représentants des Personnels enseignants et Education	Madame	RÉTIF	Brigitte		Enseignante	X		
Représentants des Personnels enseignants et Education	Monsieur	THEBAUT	Laurent	SN-FO-LC	Enseignant	X		
Représentants des Personnels enseignants et Education	Monsieur	PAULIN	Guillaume	SN-FO-LC	Enseignant	X		
Représentants des Personnels enseignants et Education	Madame	LESNE	Sylvie	SNES-SNEP-FSU	Enseignante	X		
Représentants des Personnels enseignants et Education	Madame	LESPINASSE	Fabienne	SNES-SNEP-FSU	Enseignante	X		
Invité								
Invité								

Total présents :

QUORUM : 16

Total votants :

MOTION présentée par le SNES / SNEP-FSU au CA du mardi 24 novembre 2020

Les représentant-e-s des personnels d'enseignement et d'éducation SNES-SNEP-FSU tiennent à remercier l'équipe de Direction pour sa compréhension et son soutien lors de la rentrée qui a suivi l'effroyable assassinat de notre collègue Samuel Paty.

L'hommage que nous avons pu, grâce à elle, élaborer collectivement sur un temps banalisé nous a permis de reprendre pied dans notre travail et de réaffirmer le sens profond de nos missions.

Concernant la situation sanitaire, nous regrettons que l'organisation en classe entière ait été maintenue alors qu'à l'extérieur, tous les lieux ouverts au public filtrent une à une toutes les personnes.

Par ailleurs, même si nous savons désormais qu'il est rigoureusement « impossible » pour les enseignant-e-s comme pour les élèves, d'être contaminé-e-s à l'intérieur du lycée -et plus généralement à l'intérieur des établissements scolaires-, nous souhaiterions une information systématique, notamment à destination des personnels enseignants, concernant les cas COVID et cas contacts dans les classes, ce qui est loin d'être le cas encore actuellement.

Enfin, nous voulions attirer l'attention sur les tensions que fait peser le recours au numérique sur les personnels comme pour les élèves : problèmes de connexion, hypersollicitation de l'attention, difficultés à réorganiser le calendrier des évaluations prévues pour ce trimestre, inquiétudes sur le bouclage des programmes.

Nous rappelons que les enseignant.e.s ne sont pas des professionnel.le.s du numérique et qu'ils/elles n'ont pas vocation à le devenir.

L'enseignement à distance ne doit pas empêcher les collègues de continuer à exercer pleinement leur liberté pédagogique et qu'ils/elles sont à même de choisir les formes à donner au maintien du lien pédagogique avec leur classe.

